



Code de conduite



VESUVIUS

8 secteurs clés

Notre code de conduite couvre 8 secteurs clés :



01 Santé, Sécurité et Environnement



02 Commerce, Clients, Produits et Services



03 Anti-Pots-de-vin et Anti-corruption



04 Employés et Droits de l'homme



05 Divulgateion et Investisseurs



06 Gouvernement, Société et Communautés Locales



07 Conflits d'intérêts



08 Concurrents

01

Santé,
Sécurité et
Environnement

Les questions de santé, de sécurité et d'environnement sont des responsabilités de gestion courante. Nous nous engageons à protéger la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs, sous-traitants, visiteurs, ainsi que celle du grand public et du reste des personnes touchées par nos activités. Les préoccupations du public quant à la santé, la sécurité et aux aspects environnementaux de nos opérations doivent être abordées de manière constructive.

Nous allons:

- Offrir à tous nos employés des conditions de travail saines, sûres et sécurisées.
- Fournir assez de ressources matérielles et humaines et de formation pour répondre à nos engagements et obligations en matière de santé, de sécurité et d'environnement.
- Envisager l'impact environnemental probable de nouveaux produits et procédés au tout début de la phase de développement.
- Minimiser, sécuriser ou, si possible, éviter de rejeter des substances potentiellement nuisibles pour la santé humaine ou l'environnement.
- Réduire les déchets en utilisant les matériaux, l'énergie et les autres ressources avec le plus grand soin et maximiser les opportunités de recyclage.
- Fournir un environnement de travail exempt des risques associés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

+ Plus d'information

Ces principes s'appuient sur les Politiques de Vesuvius concernant la Santé, la Sécurité et l'Environnement, auxquelles toutes les personnes travaillant pour Vesuvius doivent se conformer.

02

Commerce, Clients,
Produits et Services

Des relations positives, établies avec nos clients sur le long terme, sont essentielles afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs. Nous devons maintenir notre réputation incontestée d'intégrité dans toutes nos interactions avec les clients existants et potentiels et avec les agents, distributeurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, et traiter chacun d'entre eux de manière équitable et cohérente, dans un climat de confiance et de respect mutuels.

Nous allons:

- Fournir systématiquement des produits de grande qualité qui soient fiables, sécuritaires et conformes aux besoins des clients.
- Fournir un service après-vente fiable et de haute qualité.
- Fournir des informations claires, concises et utiles sur Vesuvius et éviter de faire des déclarations fausses ou trompeuses sur nos produits et services.
- Effectuer toutes les transactions commerciales sans créer de liens privilégiés, en appliquant les préceptes du Groupe quand il s'agit de gérer de conflits d'intérêt, de recevoir des cadeaux ou de se voir proposer des pots-de-vin.
- Protéger les informations confidentielles des autres et utiliser ce type d'informations uniquement dans le but prévu, pas pour une quelconque activité inappropriée ou à des fins personnelles.

03

Anti-Pots-de-vin et
Anti-corruption

Nous ne tolérerons aucune pratique de corruption de quelque nature que ce soit dans la conduite de nos affaires.

Pour y parvenir:

- Aucun employé, ni aucune personne représentant Vesuvius ou agissant en son nom, y compris les agents, fournisseurs, partenaires issus de joint ventures ou autres, ne proposera, directement ou indirectement, de versements d'argent ou la remise de quoi que ce soit de valeur à toute personne, y compris les fournisseurs ou les représentants du gouvernement, en guise de pot-de-vin ou comme une incitation à obtenir un avantage commercial indu.
- Nous n'effectuerons pas de paiements de facilitation, à moins que notre sécurité personnelle ou celle de quelqu'un d'autre soit en danger.
- Notre participation aux divertissements et à l'hospitalité de nos invités s'effectuera toujours dans un contexte d'activités commerciales normales, elle sera raisonnable quelles que soient les circonstances, proportionnée et appropriée, et ne pourra en aucun cas être considérée comme une pratique malhonnête.

+ Plus d'information

Ces principes s'appuient sur nos Politiques Anti-Pots-de-vin et Anti-corruption, ainsi que sur des initiatives de conformité connexes à l'échelle du Groupe.

04



Employés et Droits de l'homme

Les employés doivent être traités en toute bonne foi, selon le principe du respect de la dignité humaine. La société Vesuvius applique les fondements internationaux des Droits de l'Homme partout où elle est implantée et ne tolérera nullement le travail des enfants ou toute autre forme de travail forcé.

Nous allons:

- Écouter attentivement nos employés et les impliquer dans l'amélioration de la productivité, de la qualité du travail et des conditions d'emploi.
- Veiller à ce que le recrutement, la formation, la promotion, le développement de carrière, le licenciement et toutes autres questions associées au thème de l'emploi, soient gérés de manière équitable et transparente et soient fondés sur les capacités qu'a su démontrer l'employé, ainsi que ses réalisations et son expérience ; indépendamment de sa race, sa couleur de peau, sa nationalité, sa culture, ses origines ethniques, sa religion, son sexe, ses orientations sexuelles, son âge, son handicap ou toute autre raison non liée à sa performance professionnelle ou interdite par la législation en vigueur.
- Refuser de tolérer la discrimination ou le harcèlement.
- Fournir un environnement de travail qui n'ait pas un impact négatif sur le bien-être physique ou mental de nos employés
- Rémunérer les employés en fonction de leurs compétences et de leur expérience et, dans la mesure du possible, du succès de l'entreprise.
- Tenir nos employés au courant des développements importants qui les concernent et de la vision, des objectifs et des projets du Groupe.
- Communiquer avec les employés de façon ouverte, honnête et respectueuse.
- Maintenir des procédures efficaces pour résoudre les conflits liés au travail.
- Protéger la confidentialité des dossiers des employés et recueillir, utiliser et divulguer des renseignements personnels uniquement à des fins commerciales légitimes.

+ Plus d'information

Ces principes s'appuient sur nos Politiques de l'emploi et notre Politique des Droits de l'Homme.

05



Divulgence et Investisseurs

Vesuvius est détenue par ses actionnaires. Nous allons mener nos activités d'une manière responsable, en cherchant à produire une croissance durable et rentable, ainsi qu'à offrir de la valeur aux actionnaires. Une attention particulière sera accordée à la préservation et à la protection des actifs du Groupe qui se traduira par une utilisation prudente et efficace des ressources.

Nous allons:

- Tenir des livres et registres qui reflètent fidèlement et équitablement les transactions effectuées et la position financière de l'entreprise, le tout complété par un système de contrôle extrêmement rigoureux.
- Fournir aux investisseurs, de manière régulière et en temps voulu, des informations financières précises et une évaluation équilibrée de la position du Groupe qui soit facilement compréhensible.
- Adopter des pratiques de gouvernance exemplaires.
- Répondre clairement aux questions des investisseurs sur la gouvernance ou l'activité du Groupe.
- Traiter tous les investisseurs avec cohérence et équité et ne pas avantager un investisseur ou une catégorie d'investisseurs au détriment d'un/e autre.
- Être francs, honnêtes et professionnels dans l'exercice de nos fonctions ; dans nos communications avec nos conseillers et nos auditeurs ; et dans nos communications avec la communauté des investisseurs.
- Garder toute information privilégiée confidentielle jusqu'à ce qu'elle ait été annoncée et ne jamais l'utiliser pour effectuer des transactions sur les actions de Vesuvius ou permettre à d'autres de l'utiliser à ces fins.

+ Plus d'information

Ces principes s'appuient sur nos Politiques en matière de Gouvernance et de Rapports Financiers et sur notre Politique concernant les Transactions sur les Titres de la Société et l'Information Privilégiée.

06



Gouvernement, Société et Communautés Locales

Nous cherchons à être une entreprise citoyenne responsable partout où nous exerçons notre activité. Nous allons respecter toutes les lois, ordonnances et règlements nationaux et locaux, y compris ceux qui concernent les activités politiques et le paiement des impôts.

Nous allons:

- Nous tenir informés de la culture locale, encourager le partage d'expériences au sein du Groupe et faire preuve de flexibilité, d'innovation et de sensibilité dans nos relations avec les communautés locales
- Respecter et prendre en compte les préoccupations, les coutumes et les traditions régionales et locales
- Adopter un comportement éthique dans toutes les activités touchant aux affaires publiques, conformément aux lois et réglementations locales, y compris les principes anti-pots-de-vin et anti-corruption énoncés dans le présent Code.

+ Plus d'information

Ces principes s'appuient sur notre Politique des Droits de l'Homme.

07



Conflits d'intérêt

Les employés, les responsables et les dirigeants ont le devoir d'agir en gardant constamment à l'esprit l'intérêt de l'entreprise, et n'ont pas le droit de faire valoir leur statut pour le compte de leurs intérêts personnels voire de celui d'autrui, ou d'agir contre les intérêts du Groupe. Les intérêts personnels qui sont ou pourraient être considérés comme étant en contradiction avec les intérêts du Groupe, ou qui pourraient avoir un impact négatif sur notre façon de travailler, doivent être proscrits. Il n'est pas toujours possible d'éviter les conflits d'intérêt, ainsi donc, lorsque les intérêts de l'employé, ou ceux de sa famille et de ses proches entrent en conflit avec ceux du Groupe, ou dès lors qu'un risque de conflit important est détecté, l'employé doit immédiatement faire état du conflit - ou du conflit potentiel - à son supérieur hiérarchique direct.

Les employés ne vont jamais:

- Exercer directement ou indirectement, et sans que ceci soit au nom du Groupe, des activités commerciales, financières ou autres, avec des entreprises externes faisant ou passibles de faire affaire avec le Groupe ou d'entrer en concurrence avec lui, sans avoir préalablement reçu l'aval de la direction.
- Représenter le Groupe dans toute opération à laquelle eux-mêmes ou un de leurs partenaires sont liés par un quelconque intérêt personnel, sans avoir préalablement reçu l'aval de la direction.
- Divulguer ou utiliser de manière inappropriée des informations confidentielles du Groupe ou concernant le Groupe ou ses associés d'affaires.
- Concurrencer ou aider d'autres parties à concurrencer le Groupe.
- Faire partie du conseil externe d'une quelconque entreprise commerciale, à moins que cette appartenance au conseil n'ait été approuvée par la direction du Groupe et considérée comme n'étant pas en conflit avec les intérêts du Groupe.
- Solliciter ou accepter une quelconque somme d'argent de la part de tout associé d'affaires ou concurrent à des fins personnelles.
- Accepter de la part d'un quelconque associé d'affaires ou concurrent tout cadeau non monétaire, service ou autre, qui paraîtrait ou pourrait paraître influencer indûment leur indépendance ou leur jugement professionnel.

08

Concurrents



Nous allons livrer une concurrence féroce, mais en toute honnêteté et sans chercher à obtenir un avantage concurrentiel par des moyens illicites.

Nous allons:

- Ne jamais échanger d'informations commercialement sensibles (y compris : prix, capacité, production, volume des ventes, parts de marché, stratégie commerciale ou coûts) avec nos concurrents.
- Nous abstenir d'obtenir des informations concernant un concurrent par des moyens inappropriés.
- Ne jamais nous livrer à des pratiques commerciales restrictives ou collusoires ou abuser de toute position sur le marché.
- Veiller à ne pas nous livrer à une concurrence déloyale, y compris en faisant des déclarations ou des allégations fausses ou trompeuses au sujet de nos concurrents ou de leurs produits.

+ Plus d'information

Ces principes s'appuient sur nos Politiques en matière de Concurrence et nos Politiques Antitrust.

Intervenir



Nous encourageons les employés à faire part à leur hiérarchie de tout souci pouvant découler d'une attitude ou d'un comportement, voire d'une décision pouvant être en contradiction avec l'esprit même de notre Code de Conduite, voire de la législation en vigueur ou encore une quelconque politique d'entreprise. N'hésitez pas à solliciter votre responsable hiérarchique afin de lui faire part de vos soucis, à défaut rapprochez-vous d'un autre responsable dans votre pays ou d'un membre du service juridique. Tous les problèmes signalés en personne seront traités en toute confidentialité.

La société propose également à ses employés un service confidentiel d'écoute en ligne, accessible 24h/24, ainsi qu'un site informatique permettant de recueillir par écrit les problèmes rencontrés par les employés.

Un employé ne sera jamais pénalisé ou désavantagé pour avoir, en toute bonne foi, signalé un problème. Aucune représailles ne seront tolérées contre les personnes qui osent prendre la parole.

Veiller à son bon fonctionnement

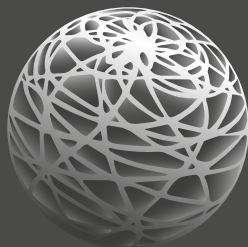
Nous devons toujours exercer nos activités conformément aux principes du Code. Dans de nombreux cas, il sera donc nécessaire de faire preuve de discernement. Nous vous prions de consulter votre superviseur ou une autre autorité compétente du Groupe si vous avez un doute quelconque sur la signification ou la portée du Code.

Les conséquences du non-respect de ce Code peuvent être très graves, tant pour Vesuvius que pour ses employés, en termes d'amendes, de pénalités, de dommages à la réputation, et de responsabilité pénale. Une enquête appropriée sera effectuée dès lors qu'une violation du présent Code sera soupçonnée ou identifiée. Le cas échéant, des mesures correctives seront prises, y compris des conséquences disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Ce Code fera l'objet de révisions régulières. Nous contrôlerons également la manière dont il est appliqué. Tout commentaire concernant ce Code devrait être soumis au Directeur Juridique du Groupe.

Où trouver un complément d'information ?

Pour plus d'informations, y compris des exemplaires des politiques de soutien, veuillez vous rendre sur l'Intranet de Vesuvius, ou consulter votre service juridique local. Une version électronique du Code est disponible sur www.vesuvius.com.



VESUVIUS

Vesuvius plc
165 Fleet Street
London EC4A 2AE

T +44 (0)20 7822 0000

www.vesuvius.com